

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 871

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de maximiser la production d'énergie sur le territoire concerné au regard des »

les mots :

« d'accélérer la production d'énergie renouvelable sur le territoire concerné pour atteindre les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « maximiser » de la production énergétique est floue et inappropriée.

En cohérence avec la notion de "zones d'accélération", le présent amendement propose une amélioration rédactionnelle. Elle précise également que les énergies concernées sont renouvelables et que les objectifs doivent être atteints.